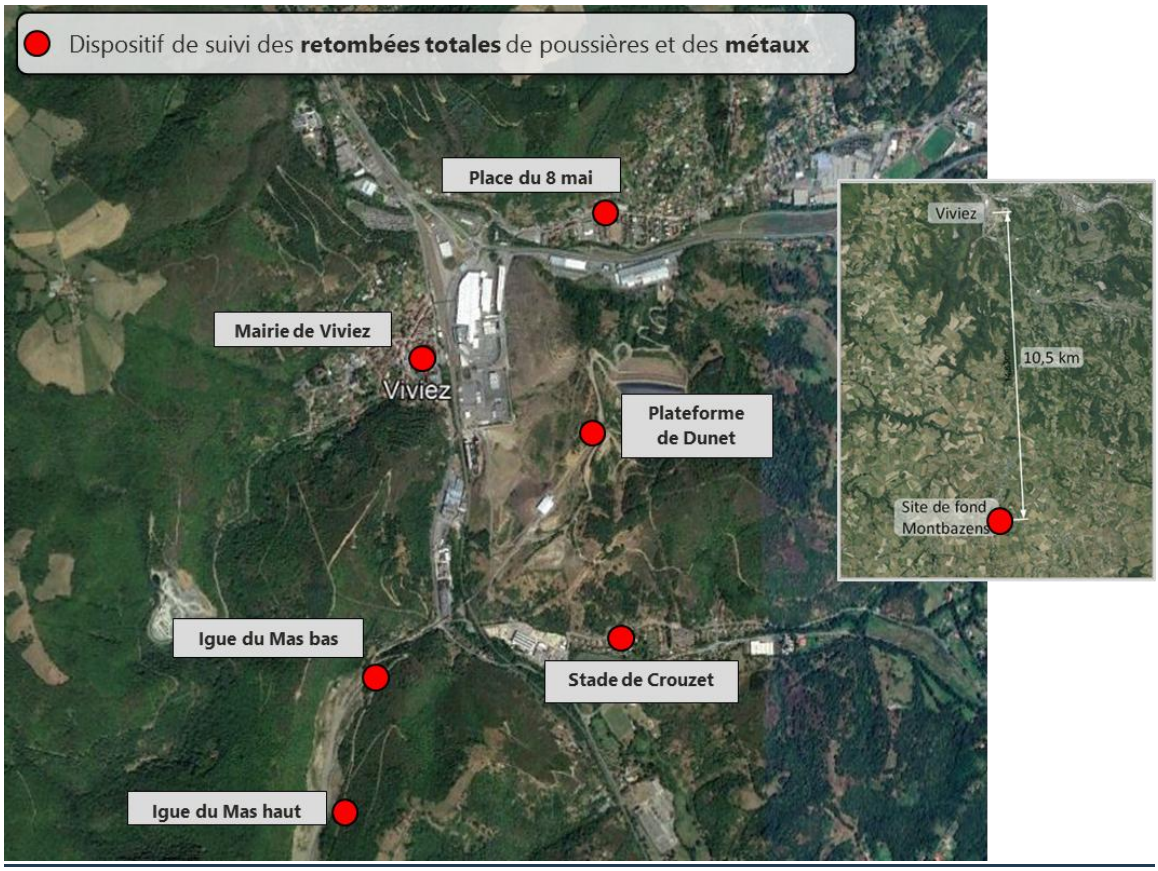
Rapport de mesure bimestriel du dispositif de surveillance de la qualité de l'air à Viviez (12) - SOLENA - juin 2026

1. Contexte

Afin d'améliorer les connaissances sur l'impact environnemental des activités de SOLENA, Atmo Occitanie met en place un dispositif de suivi de la qualité de l'air, conformément au PRSQA et au projet associatif de l'association, en particulier à l'Axe 3-1 : « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ». L'historique des dispositifs de mesures est disponible en Annexe 1 et le dispositif d'évaluation mis en œuvre est disponible en Annexe 2.

Localisation des dispositifs de mesure



2. Analyses des retombées atmosphériques de poussières

2.1. Situation par rapport aux valeurs de référence

Il convient de rappeler que l'évaluation d'un dépassement ponctuel se fait en référence à la moyenne annuelle. Les graphiques suivants illustrent les tendances par période tout au long de l'année. La règlementation sur les retombées atmosphériques est disponible en Annexe.

Moyennes du 1er janvier à fin juin 2026

Retombées et métaux	Unité	Valeur de référence en moyenne annuelle	Plateforme de Dunet	Igue du Mas Bas	Igue du Mas Has	Mairie de Viviez	Place du 8 mai	Stade de Crouzet	Situation vis-à-vis des références
Retombées totales	mg/m²/jour	350	104.5	112.0	163.2	52.2	81.4	61.8	Pas de dépassement
Arsenic	µg/m²/jour	4	3.00	13.36	25.74	1.13	1.37	1.42	Dépassement sur Igue du Mas Haut et Bas
Cadmium	µg/m²/jour	2	1.59	0.99	1.07	0.79	0.81	0.42	Pas de dépassement
Nickel	µg/m²/jour	15	-	-	-	-	1.91	-	Pas de dépassement
Plomb	µg/m²/jour	100	26.10	66.08	27.60	3.83	6.21	6.10	Pas de dépassement
Zinc	µg/m²/jour	400	174.42	187.05	96.94	88.81	208.87	48.20	Pas de dépassement

Observations générales : Des dépassements des valeurs en arsenic et en cadmium ont été observés uniquement sur les sites de chantier. Aucun dépassement n'a été constaté sur les sites situés à proximité des habitations. Le site Plateforme de Dunet qui était en dépassement pour le cadmium en moyenne annuelle au bimestre dernier, est redescendu sous le seuil de référence.

2.2. Moyennes bimestrielles - mai-juin 2026

Retombées et métaux en moyennes bimestrielles	Unité	Plateforme de Dunet	Igue du Mas Bas	Igue du Mas Has	Mairie de Viviez	Place du 8 mai	Stade de Crouzet
Retombées totales	mg/m²/jour	34.7	131.3	157.4	31.8	97.3	70.5
Arsenic	µg/m²/jour	0.80	28.23	22.34	1.05	1.56	1.41
Cadmium	µg/m²/jour	0.33	1.71	1.24	0.30	1.26	0.40
Nickel	µg/m²/jour	-	-	-	-	1.46	-
Plomb	µg/m²/jour	2.64	159.52	18.25	2.22	6.42	3.38
Zinc	µg/m²/jour	32.28	409.51	96.77	37.84	168.32	48.42

Observations générales:

Comme observé au bimestre précédent, les retombées atmosphériques totales mesurées sur les sites d'Igue du Mas Haut et Bas sont plus élevées que sur les autres sites de suivi de Viviez. On constate cependant une baisse des retombées atmosphériques sur ce bimestre par rapport au bimestre précédent. En comparaison avec la même période en 2025, les retombées atmosphériques mesurées au cours du bimestre mai-juin 2026 sont globalement similaires. Une diminution est néanmoins observée sur le site d'Igue du Mas Haut par rapport à la même période en 2025.

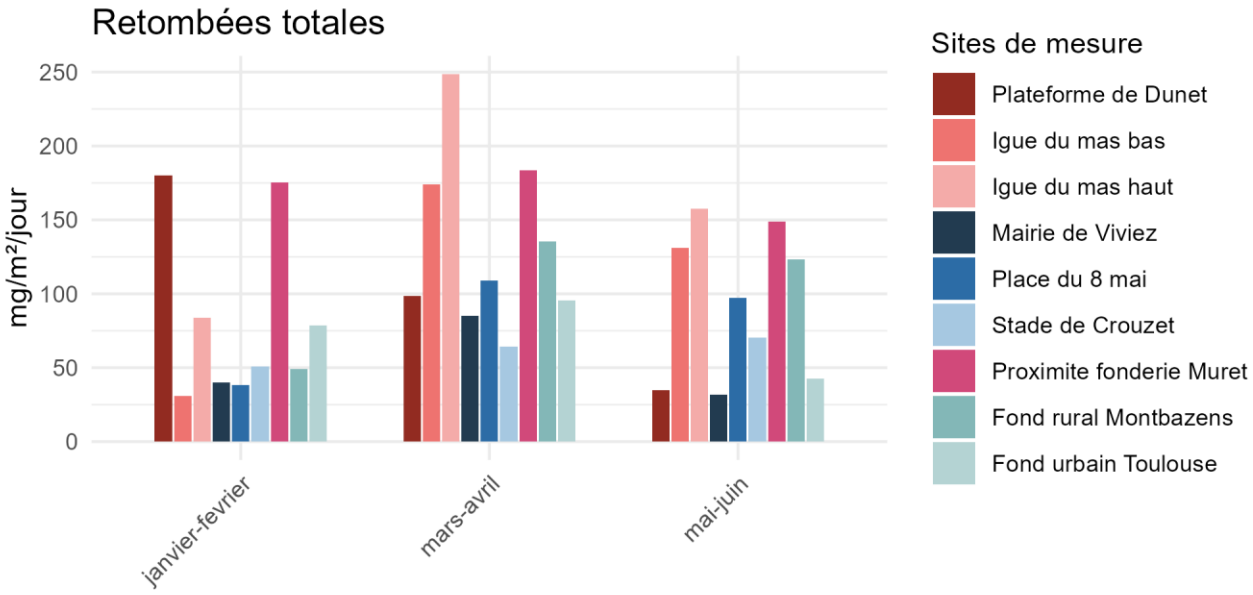
Le site d'Igue du Mas Bas présente les dépôts métalliques les plus élevés sur ce bimestre, suivi du site d'Igue du Mas Haut. Le plomb est également très haut à Igue du Mas Bas et en nette augmentation par rapport aux bimestres précédents. Globalement, Igue du Mas Bas augmente assez significativement par rapport aux bimestres précédents, que ce soit en flux ou en teneur.

Concernant les sites situés à proximité des habitations, les niveaux de retombées en arsenic et en nickel sont globalement similaires à ceux observés au bimestre précédent. Pour le cadmium, une tendance à la hausse est observée sur la Place du 8 Mai, tandis que les sites de la Mairie de Viviez et du stade de Crouzet présentent une tendance à la baisse. La Place du 8 Mai se distingue ainsi par des dépôts de cadmium plus élevés que ceux mesurés sur les autres sites en proximité d'habitation et proche de ceux retrouvés en proximité de chantier. Les dépôts de plomb sont en baisse sur l'ensemble des sites. Une diminution des dépôts de zinc est également observée sur l'ensemble des sites, bien que la Place du 8 Mai présente toujours les niveaux les plus élevés par rapport aux autres sites en proximité d'habitation et certains sites de chantier (Igue du mas haut et Plateforme de Dunet).

Ces résultats témoignent de la persistance de l'empreinte des activités métallurgiques, actuelles comme historiques, dans la vallée, un phénomène déjà mis en évidence lors de la campagne de suivi menée en 2025.

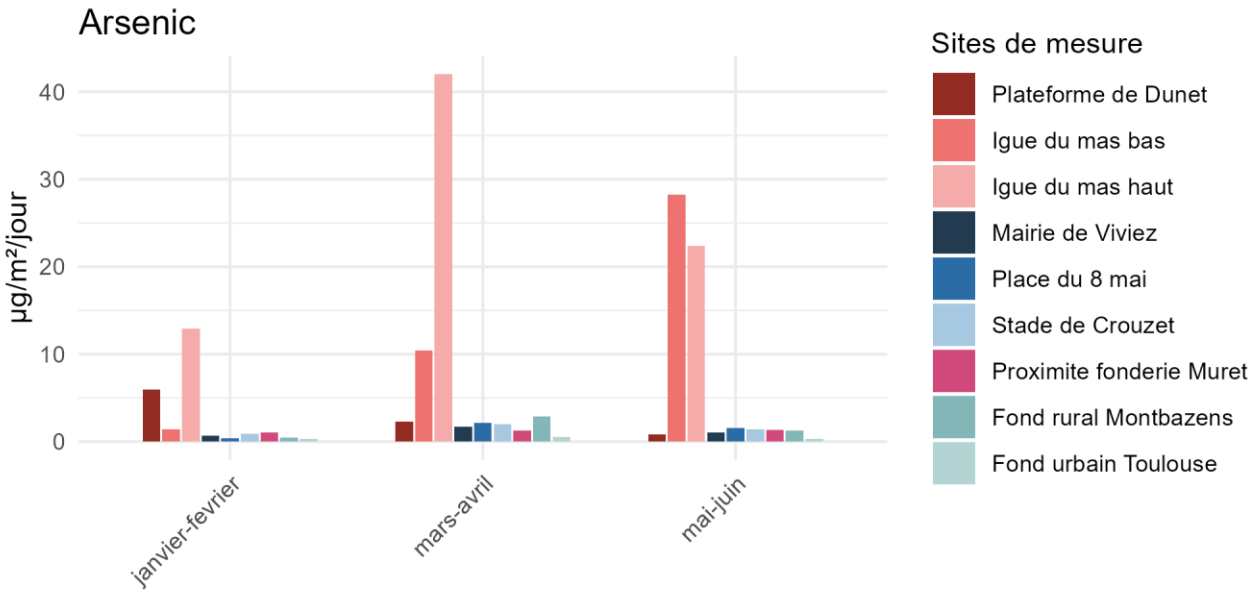
2.2.1. Retombées totales

Dépôt (quantité déposée par unité de surface et de temps)

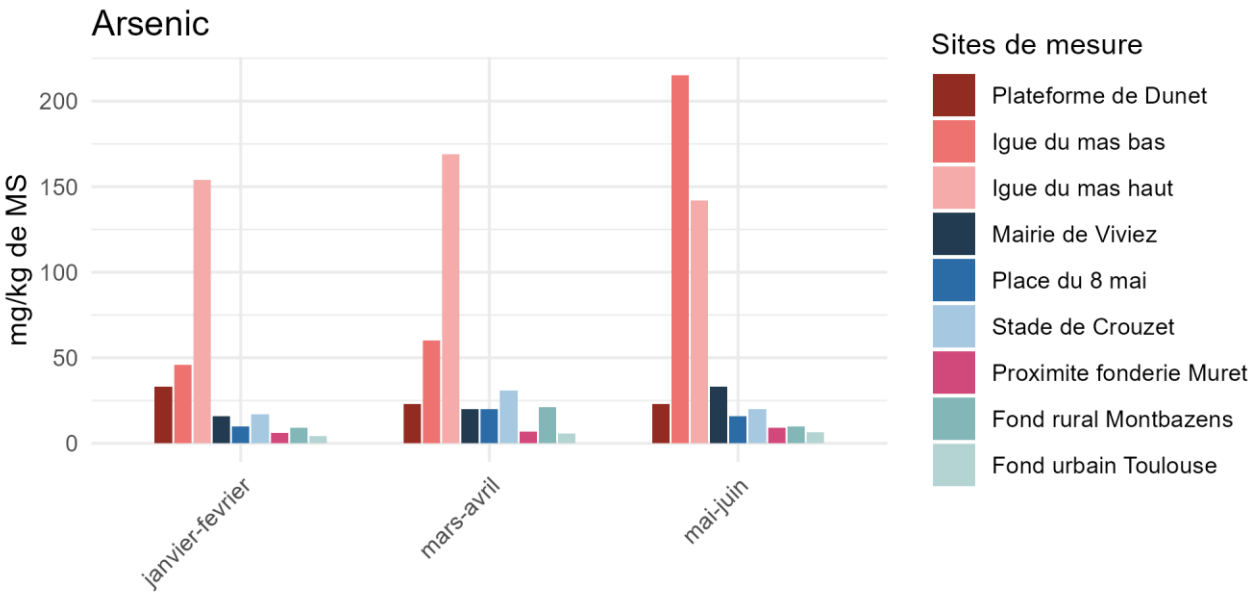


2.2.2. Arsenic

Dépôt (quantité déposée par unité de surface et de temps)

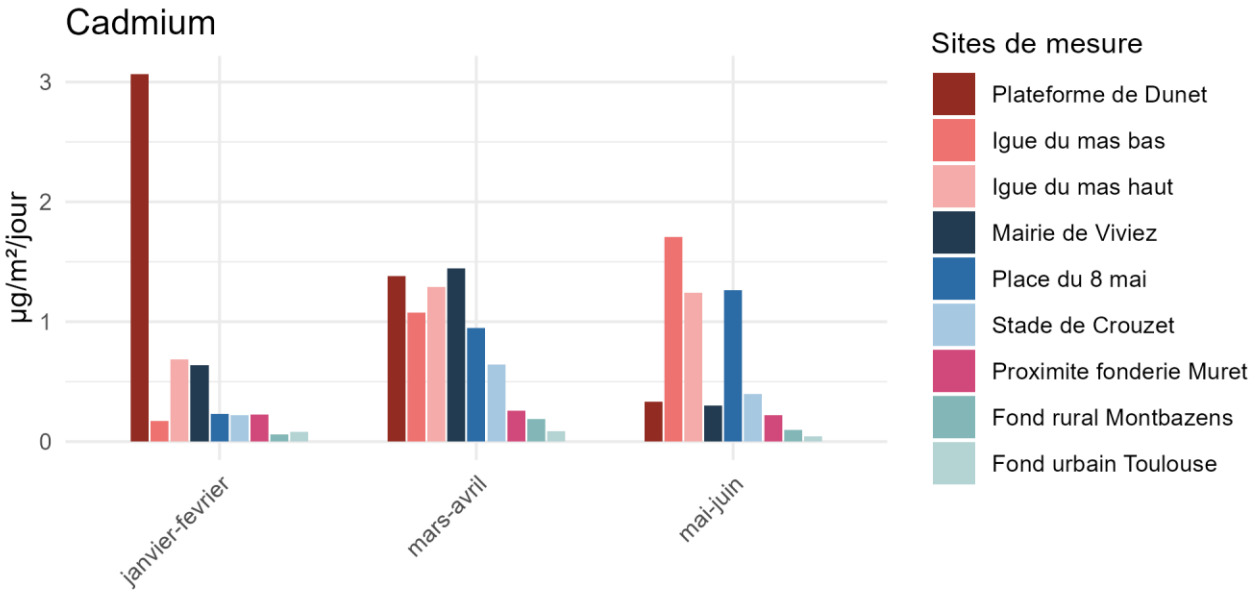


Teneur (concentration dans la matière)

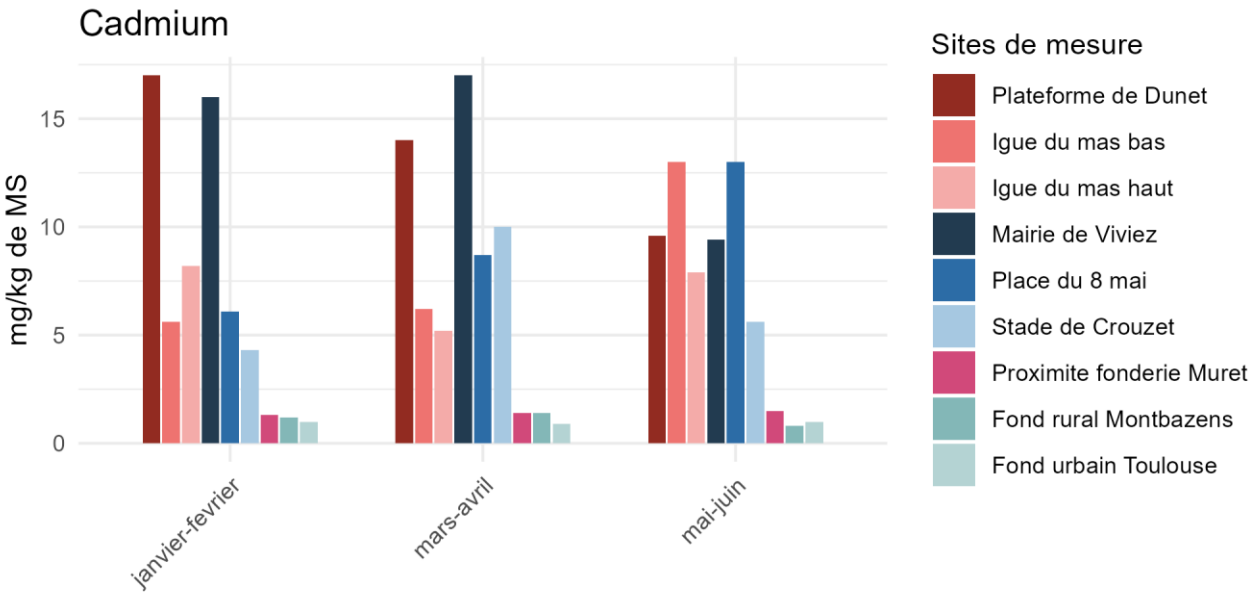


2.2.3. Cadmium

Dépôt (quantité déposée par unité de surface et de temps)

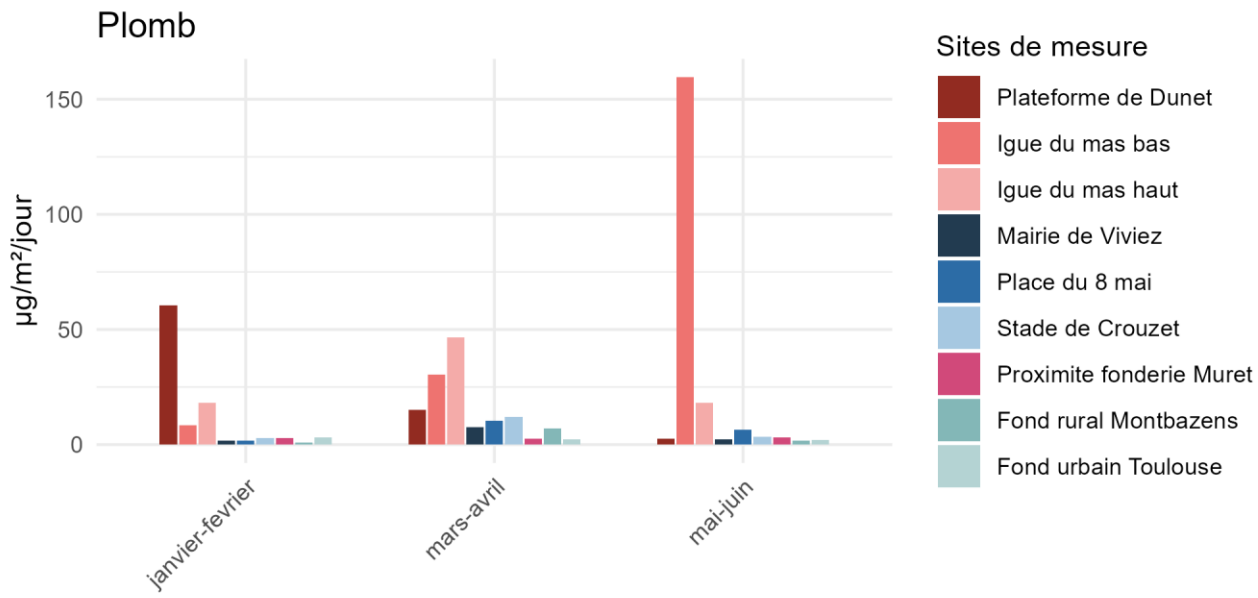


Teneur (concentration dans la matière)

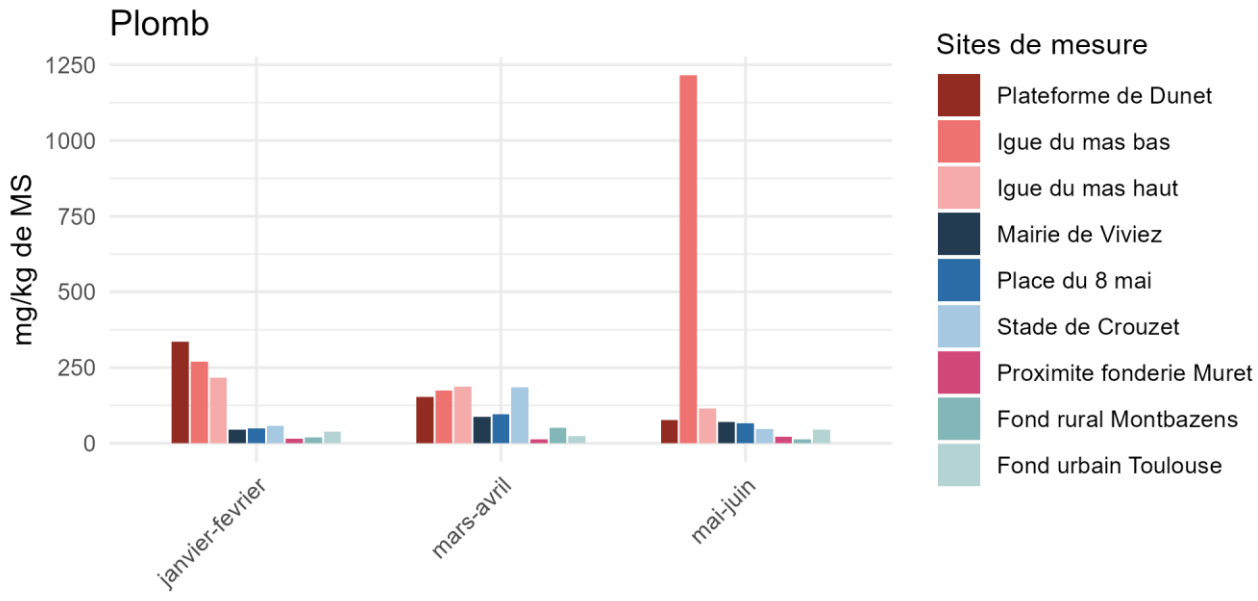


2.2.4. Plomb

Dépôt (quantité déposée par unité de surface et de temps)

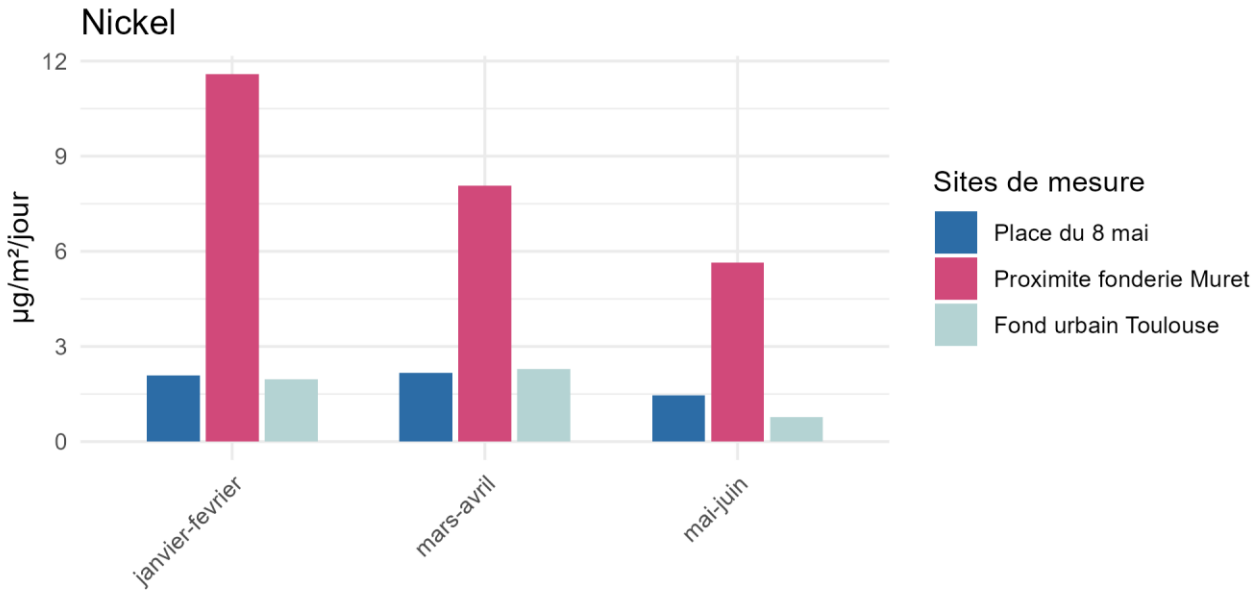


Teneur (concentration dans la matière)

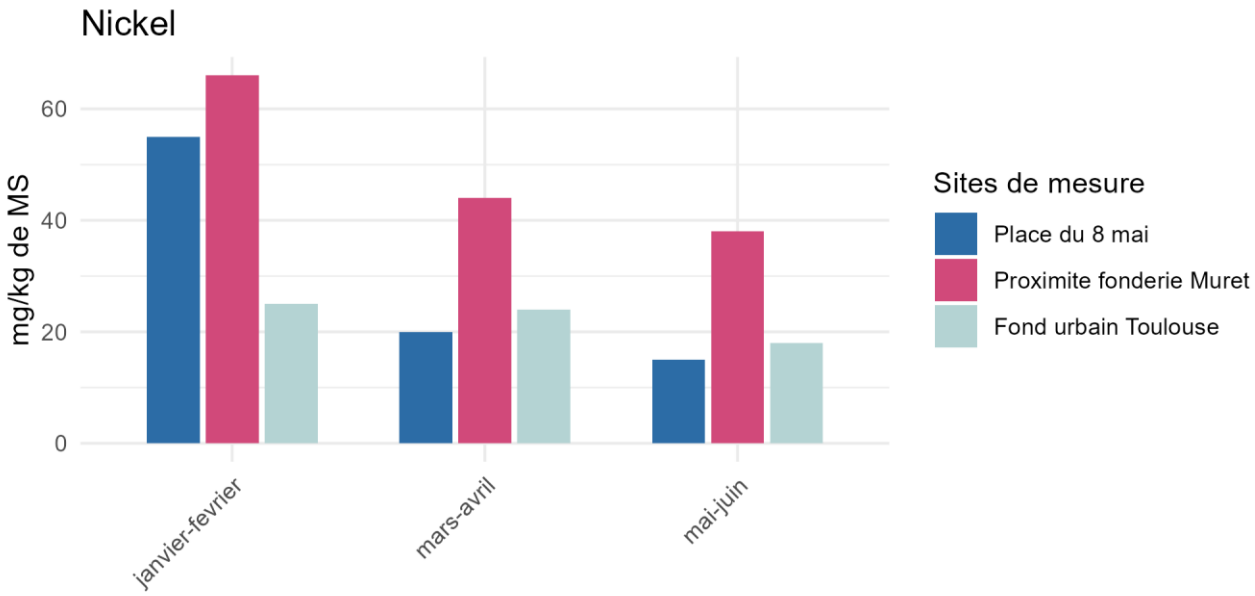


2.2.5. Nickel

Dépôt (quantité déposée par unité de surface et de temps)

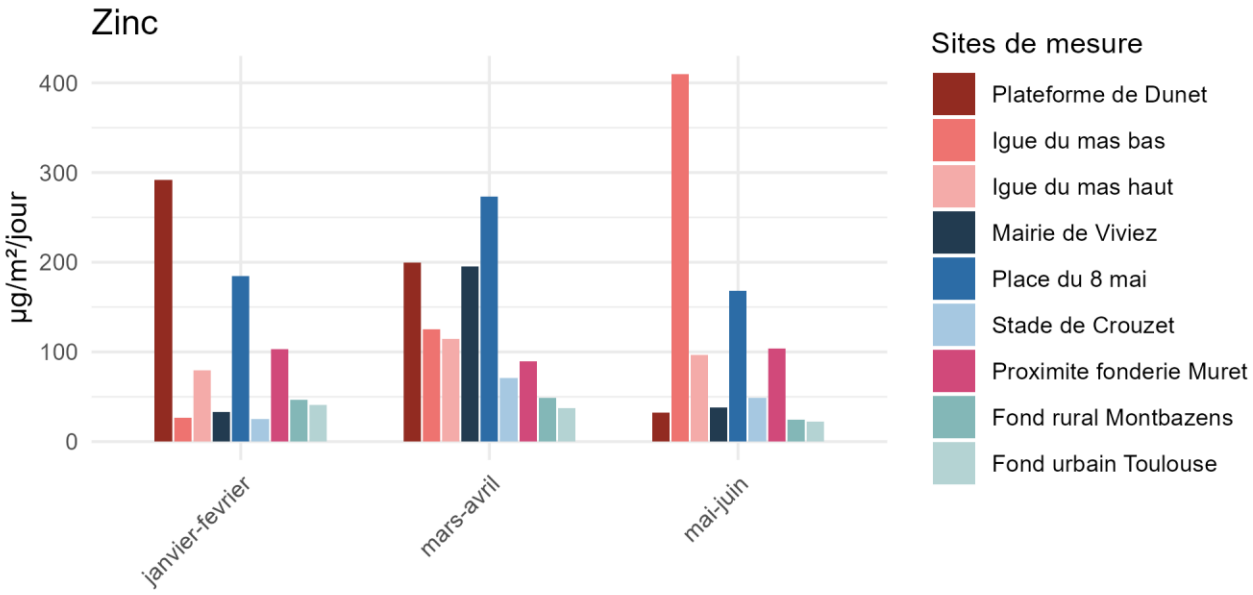


Teneur (concentration dans la matière)

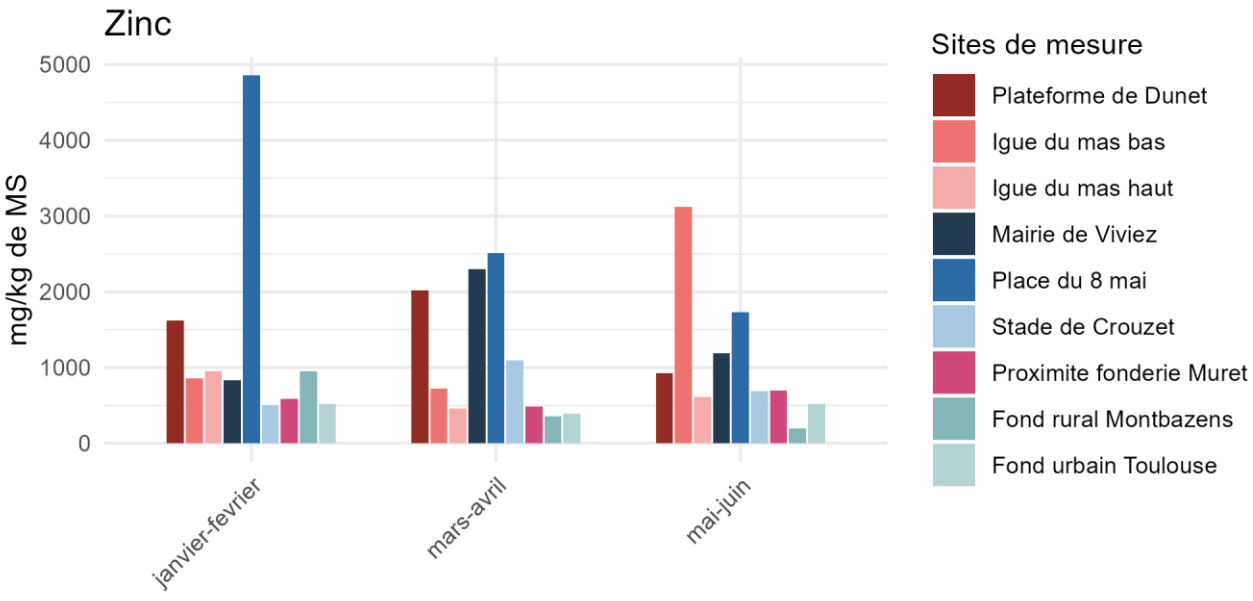


2.2.6. Zinc

Dépôt (quantité déposée par unité de surface et de temps)



Teneur (concentration dans la matière)



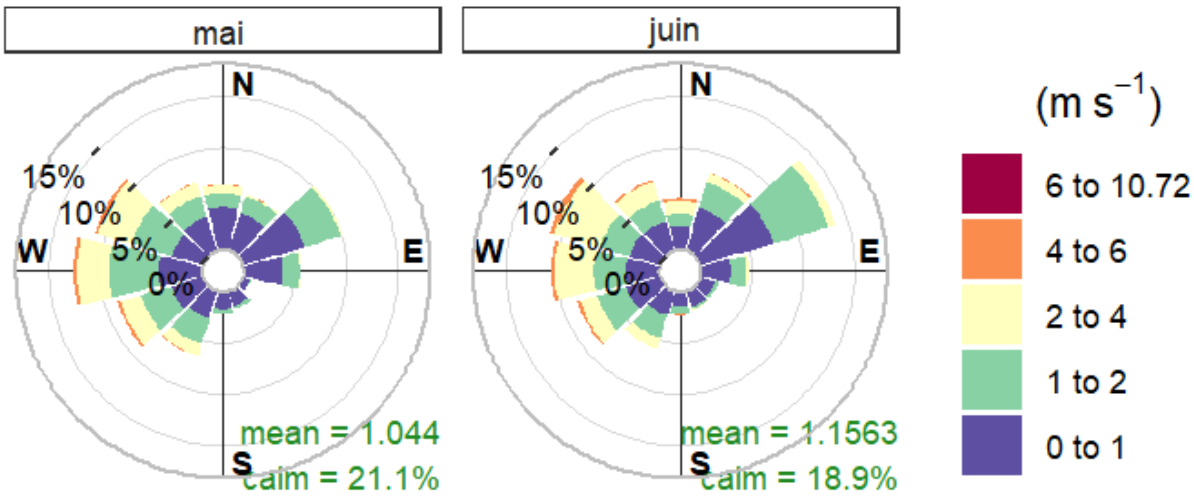
3. Conditions météorologiques ambiantes

Le suivi météorologique est réalisé à partir de la station de Météo France de Firmi.

Précipitations

Mois	Précipitations (mm)
Janvier	123.5
Février	179.1
Mars	37.2
Avril	51.9
Mai	126.6
Juin	42.9

Orientation et vitesse du vent



4. Annexe : Cadre règlementaire

4.1. Définition des valeurs règlementaires

Les définitions des valeurs règlementaires sont applicables pour l'ensemble des polluants règlementés pour la qualité de l'air en France.

- Objectif de qualité :

Un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

- Valeur cible :

Un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble.

- Valeur limite :

Un niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

4.2. Valeurs de référence

4.2.1. Air ambiant

A ce jour, la règlementation sur l'air ambiant est issue de l'Arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de qualité de l'air ambiant. Cela concerne les PM_{10} et les métaux dans les dans les PM_{10}.

- Particules en suspension PM_{10}

Pour les PM_{10}, le seuil de l'Objectif qualité est 30 µg/m³ et la Valeur limite est de 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Les seuils seront abaissés en 2030 avec l'alignement de la règlementation française sur la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air adoptée en 2024. Ainsi en 2030, la Valeur limite sera abaissée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle.

- Métaux dans les particules de PM_{10}

A ce jour, les métaux règlementés sont l'arsenic, le cadmium, le nickel et le plomb. Pour l'arsenic, le cadmium et le nickel, les valeurs cibles sont définies par les seuils 6 ng/m³, 5 ng/m³ et 20 ng/m³ en moyennes annuelles, respectivement. Pour le plomb, l'objectif de qualité est fixé à 250 ng/m³ et la valeur limite à 500 ng/m³.

4.2.2. Retombées atmosphériques totales

Concernant les concentrations des métaux dans les retombées atmosphériques totales il n'existe aucune valeur réglementaire à ce jour en France. Les normes allemande TA Luft et suisse OPair servent de valeurs de référence pour la protection des écosystèmes. En outre, la norme TA Luft est relative à tout environnement industriel, et définit comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante ».

Variable	OPAIR (en moyenne annuelle)	TA Luft (en moyenne annuelle)
Retombées totales	200 mg/m²/jour	350 mg/m²/jour
Retombées d'arsenic	-	4 µg/m²/jour
Retombées de cadmium	2 µg/m²/jour	2 µg/m²/jour
Retombées de plomb	100 µg/m²/jour	100 µg/m²/jour
Retombées de nickel	-	15 µg/m²/jour
Retombées de zinc	400 µg/m²/jour	-